

AFFAIRE N° 1. - BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 1968

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdemoiselles, Messieurs et Chères Collègues,

Le projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation s'élève en recettes et en dépenses à 1 130 793 640 Frs et comprend:

	Recettes	Dépenses
- Section de fonctionnement	1 096 845 447	931 485 503
- Section d'investissement	74 948 193	209 307 837
au total....	<u>1 130 793 640</u>	<u>1 130 793 640</u>

Les principales recettes de la section d'investissement proviennent

- de subventions diverses	57 689 284
d'emprunt	10 064 375
- participation de la paroisse de la Délivrance à la construction de la Cure de la Délivrance	2 325 000
- remboursement par l'E.E.R. de l'annuité de l'emprunt pour extension du réseau de canalisations ...	4 869 534
	<u>74 948 193</u>

Les principales dépenses de la section d'investissement proviennent:

- d'annuité d'emprunt	71 407 278
- acquisition de terrains	0 025 000
- mobilier et matériel	12 970 562
- honoraires pour frais d'étude	3 737 197
- mobilier scolaire	6 000 000
- matériel pour abattoir et marchés	1 300 000
- cure de la Délivrance	6 325 000
- adduction d'eau	22 900 000
- travaux d'études Palutac à Durand	9 500 000

A reporter

Rapport

- digue de la Rivière Saint-Denis	142 165 037
- construction de citernes	3 270 000
- équipement Maison des Jeunes	835 300
- travaux de l'école Centrale	2 000 000
- aménagement du terrain de la Redoute	3 200 000
- aménagements intérieur et extérieur de la Maison des Jeunes du Château Morange	5 065 000
- dispensaire de Donençay	40 257 500
- maison maternelle de Saint-Jacques	1 365 000
- réfection du Grand Marché	3 250 000
- réparations aux bâtiments communaux	2 500 000
- Bourbon Lumière	1 400 000
	<u>209 307 837</u>

Ce budget a été équilibré sans impositions nouvelles.

Je laisse au rapporteur, M. Maxime RIVIERE, le soin de vous donner la lecture détaillée des opérations.

M. Maxime RIVIERE (rapporteur). - Mesdames, Messieurs et Chères Collègues,

J'ai l'honneur de vous donner lecture des principales opérations figurant au BUDGET PRIMITIF de l'année 1968 qui s'élève à.....
..... 2 031 119 381
dont 1 190 792 640 de mouvements réels.

Ces mouvements réels se répartissent comme suit:

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECHERCHES :

Subvention p/dégâts cyclone Denise ... 8 276 000

-" du Ministère de l'Intérieur
pour réduction d'au Bretonne
et Chaudron (délib. du CM de
23.11.67) 7 900 000

-" de la Jeunesse et des Sports
pour aménagements intérieurs
et extérieurs et honoraires de
la Maison des Jeunes de Châ-
teau Morange 36 183 125

Subvention p/ équipement de la Maison
des Jeunes de Château Mo-
range (Jeunesse et Sports) 1 500 000

-" p/aménagement de terrain
d'entraînement de la Fléchette
(Jeunesse et Sports) 3 211 150

-" d'un départementale p/construction
d'un dispensaire de PMI à
Domenjod 625 000

-" de la Sécurité Sociale pour
la construction d'un dispensaire
PMI à Domenjod 840 000

-" départementale p/la construction
d'une Maison Maternelle à St-
Jacques 8 250 000

..... 57 688 284 57 688 284

Banquier avec la CCCE p/participation
de la Commune aux travaux
d'aménagement de la Maison
des Jeunes du Château Mo-
range 10 064 375

Participation de la Paroisse de la Délivran-
ce à la construction de la Cure
de la Délivrance 2 325 000

Remboursement par l'EBR de l'annuité
de l'emprunt de 130 000 000
(en capital) p/ extension du
réseau de canalisations 4 060 534

..... 17 288 900

Total 74 948 193

R e p o r t 74 948 193

Les RECETTES ORDINAIRES

Remboursement par l'EBR de l'in- térêt de l'emprunt de 130 000 000 p/ extension du réseau	4 071 722
Recouvrement e/traitement et fonds de compensation des A.I. (andées)	26 050 350
Subv. de l'Etat p/dépenses d'intérêt général	17 620 350
Participat. de l'E.N.ae renouvelage écolaire	0 750 000
Droit d'entrée à la Redoute (600 000) Droit d'entrée à la Piscine (400 000)	1 000 000
Remb.taux de transport par ambulance	750 000
Concession dans les Châtelleries	300 000
Droit de stationnement des taxis - Red- venue p/distributeur d'essence, panneaux publicitaires, droits de voirie etc	2 007 200
redévance de l'Abattoir	3 600 000
Taxe d'abattage	8 000 000
Droits de place dans les Marchés	0 000 000
T.V.A.	345 068 227

Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 000 000
Licence des Débits de boissonne	6 000 000
Taxe a/les spectacles	15 000 000
a/ l'Électricité	6 500 000
Centimes additionnels	254 071 600
Subvention en compensation des pertes de ressources	53 101 044
Octroi de mer	260 000 000
Produits a/exercices antérieurs	6 554 985
Poids de péréquation	7 000 000
	<u>1 085 845 447</u>
	<u>1 130 793 640</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Annuité en capital des emprunts	71 407 276
Acquisition de terrains (BECQUE - SIDR - KICHENIN)	9 025 000
Mobilier et matériel Mairie 2 120 502	
Une fourgonnette	650 000
Ambulance	1 150 000
Benne et châssis	5 000 000
Répanduse de bilème de 1500 l et rouleau compres- seur	2 200 000
Matériel de voirie	1 000 000
Remorques	<u>850 000</u>
	<u>22 970 502</u>

Montant des études

D/construction scolaire au	
Chaudron	781 000
Ecole des Filles de la Bretagne	426 587
Ecole de la Rivière de Saint-Denis	317 200
Ecole de Champ Fleuri	474 000
Ecole des Camélias	670 000
Eglise de Ste-Cloïde	700 000
Mairie de Saint-Priest-en-Goulet	369 400
	3 737 187

Le montant des travaux sera rattaché par " Autorisation Spéciale" au budget dès que leur financement en aura été assuré.

Mobilier scolaire	6 000 000
Matériel p/abattoir, marchés et service des pompes	1 300 000
Cave de la Délivrance	6 325 000
travaux financés par participation de la paroisse de la Délivrance	3 325 000
et c/communal	4 000 000
Adduction d'eau Bretagne - Chaudron (Subv. Ministère de l'Intérieur)	7 900 000
Acq. tuyaux - crédit communal	15 000 000
Travaux d'études Patates à Durend. ..	9 500 000
Digue Rivière Saint-Denis	5 270 000

R e p o r t ..	147 435 037	1 130 783 840
----------------	--------------------	----------------------

Construction de 4 clôtures de 12 000 l chacune	635 500
Équipement Maison des Jeunes	2 000 000
Transformation du réfectoire de l'Ecole Centrale	2 200 000
Aménagements de terrain d'entraînement de la Redoute	5 000 000
Aménagements intérieurs, extérieurs de la "Maison des Jeunes du Château Morange + Monastère	40 257 500
Dispensaire de Domenejod	1 365 000
Maison maternelle de St-Jacques	3 250 000
Réfection Allée Ouest du Grand Marché	3 500 000
Réparations aux Bâtiments communaux Bourbon Lancy	1 400 000
	1 000 000
	209 307 827

SECTION de FONCTIONNEMENT

Annuité d'emp. (Intérêts) .. 34 430 030
 Personnel 594 255 612
 Fournitures diverses p/
 divers services 46 785 000
 Impôts 645 000
 Charges locatives 4 586 046
 Entrées à l'entreprise
 des bâtiments et du
 matériel 8 500 000
 Acquisition de petit matériel
 et outillage 5 000 000
 Électricité, eau 55 000 000
 Assurances ménages et
 immeubles 5 300 000
 Contingent d/ dépenses
 d'Aide Sociale 110 787 691
 Subventions à divers
 (State jointe) 24 110 000
 Versement au Bureau de
 l'Aide Sociale du 1/3
 de la taxe sur les spec-
 tacles 5 000 000
833 787 179

Reporte 833 787 179 200 307 837 1 130 793 640,-

Location de véhicules ... 11 050 000
 Imprimés, téléphones,
 frais d'actes 6 230 000
 Indemnité au Maire et
 Adjoints 4 500 000
 Frais de recouvrement des
 taxes 7 000 000
 Service des Vidanges 2 470 000
 Contingent p/le service dé-
 partemental d'Incendie .. 3 290 700
 Ramassage scolaire 10 000 000
 Subvention aux cantines
 scolaires 33 000 000
 Contingent p/le fonctionne-
 ment du Service Vétérinai-
 re 1 470 500
 Charges e/exercices anti-
 rieure 8 670 604
821 486 883

TOTAL 1 130 793 640 1 130 793 640

M. RIVIERE. - Mes chers collègues, comme vous parlez le constat : aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux contribuables de Saint-Denis. Cependant, nous avons encore de gros travaux à faire : addition d'eau, extension du réseau électrique, voirie etc... Si nous voulons réaliser, il nous faudra suivre l'exemple de l'Administration Départementale. Deux solutions se présentent à nous : ou recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas toujours facile car les crédits nous arrivent parfois en retard, ou trouver les fonds nécessaires à l'intérieur même de notre budget. Pour cela, il nous faudra certainement créer de nouvelles taxes, augmenter les cotisations additionnelles, même si cette mesure est impopulaire.

M. PARIS. - Mon Cher Collègue, je vous remercie de la lecture de ce rapport et de vos explications, mais je constate tout de même quelques lacunes. Par exemple, le Conseil Général vient de voter, au profit de la Commune de Saint-Denis, une somme de 6.000.000 de Frs environ sur les fonds routier, or, cette somme ne figure pas au budget.

LE MAIRE. - Comment voyez-vous que cette somme soit portée au budget, mon collègue, puisque le Conseil Général l'a votée il y a deux ou trois jours et que la Préfecture ne nous l'a pas encore versée.

M. PARIS. - Et l'augmentation sur les alcôves ont appliquée à partir d'aujourd'hui...

LE MAIRE. - Comment voyez-vous que nous sachions, dès lors, la somme qui nous reviendra.

M. PARIS. - Ensuite, nous avons encore certaines recettes qui ne figurent pas au budget, telles les recettes provenant de la location du caterpillar. Ce caterpillar a travaillé et j'aimerais savoir ce qu'il a rapporté exactement. Ce sont, me diriez-vous, de petits détails mais qui, à mon avis, ont leur importance.

D'autre part, aucun crédit n'est inscrit en ce qui concerne l'école de Domenjod. Sur cette question également j'aimerais être éclairé car c'est une affaire qui remonte à plus de 4 ans.

LE MAIRE. - Pour ce qui est des crédits provenant du fonds routier si notification nous est faite dans les jours qui viennent, je vais vous demander, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, de m'autoriser à contracter un emprunt dont le montant sera le double de la somme qui nous aura été accordée.

En ce qui concerne la location du caterpillar, notre Ingénieur est actuellement en congé, dès son retour j'aurai le chiffre exact que je vous communiquerai lors de notre prochaine séance.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, si vous avez rien de désobligeant dans mon attitude, certaines décisions de location ont été prises, il faut qu'elles soient justifiées par des recettes.

M. RIVIERE. — Mon collègue RIVIERE, je tiens à vous dire qu'à l'article 716 il est inscrit en recette une somme de 350.000 Frs pour l'achat du matériel communal.

M. PARIS. — Je voudrais avoir des détails.

LE MAIRE. — Comme je viens de vous le dire, les détails vous seront donnés lors de notre prochaine réunion.

Je vous maintenant vous répondre sur ce qui concerne l'école de Domedj qui n'a pas été édifiée. Nous avons demandé à l'architecte, M. ROTER, de nous adresser les plans et devis, réclamés de toute par le Préfet, en lui fixant la date de 25 Janvier comme date limite. S'il ne peut nous les remettre à cette date nous nous verrons dans l'obligation de nous adresser à un autre architecte.

M. PARIS. — Je ne dis pas que la faute incombe à la Municipalité mais c'est une affaire qui traîne depuis plusieurs années.

LE MAIRE. — Vous me demandez des détails, je vous les donne.

M. PARIS. — Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. GALLARD. — monsieur le Maire, je voudrais faire une petite suggestion. Je me suis penché également sur la question. Je suis sûr l'école devient très cher à cause du terrain sur lequel on veut l'implanter. Comme nous disposons de deux terrains à Domedj il servirait, à mon avis, plus avantageux de la construire sur le terrain RAMASSAMY.

LE MAIRE. — L'affaire est naturellement très avancée, si nous trouvons que cette école ne convient pas, nous aurons à consacrer l'implantation sur le terrain CARPIN.

M. PARIS. — J'ai parfaitement d'accord avec vous, Monsieur le Maire, mais les plans devront être réalisés et il nous faudra attendre encore trop longtemps.

M. BOYER. — Nous pourrions revenir la question si les plans et devis ne sont pas faits, dans le délai impartit au Cabinet ROTER, c'est à dire au 25 Janvier prochain.

M. PARIS. — Je crois que l'Education Nationale demande une école à deux. Si nous recommençons les plans, cela risque de durer encore deux ou trois ans. Nous avons un projet lancé, il faut le continuer.

LE MAIRE. — Ce terrain CARPIN avait été acheté sur ma demande parce que je le trouvais bien situé, en plein centre du village.

M. PARIS. — Ma position n'est pas de critiquer; si j'insiste, c'est pour que cette école soit le jour dans le plus court délai.

LE MAIRE. — Je vous comprends étant donné que c'est une affaire qui n'avance pas, mais j'espère que l'on arrivera quand même, d'ici peu à un résultat.

M. PARIS. — Monsieur le Maire, je vous remercie car c'est une affaire qui me tient à cœur.

Autre question, Monsieur le Maire, je crois que la Commission de réception de marchandises pourra s'intéresser davantage aux livraisons des denrées dans les caisses municipales. À mon avis, nous pourrons faire de meilleures économies dans ce domaine.

LE MAIRE. -- Je demanderai qu'une plus grande surveillance soit exercée.

M. PARIS intervient brièvement sur sujet des marchands ambulants qui, dit-il, subissent bien souvent des bénéfices illégitimes sur la vente de leurs marchandises mais rendent service aux vétérans qui ne peuvent se déplacer pour se rendre soit au grand, soit au petit marché.

LE MAIRE. -- Un arrêté n° 73 en date du 10 Juin 1966 prévoit en son article 19 : " Il est interdit d'exposer, de mettre en vente ou de vendre au public dans l'enceinte ou d'autre lieu que dans les marchés de la Ville de Saint-Denis, à l'exception du pain et du lait qui pourront être vendus comme à l'habitude. "

M. PARIS pourrait, je voudrais également parler de l'Aile Ouest du Grand Marché. Si nous l'utilisons pour une salle de spectacle, nous pourrions, le cas échéant, héberger les ministres et jamais un cyclone allait se produire, tandis que si elle est transformée en restaurant nous ne pourrions jamais l'utiliser à cette fin.

LE MAIRE. -- J'ai visité cette salle et j'ai constaté, pour ma part qu'il y avait un manque total d'aération. Je me demande pourquoi on n'a pas prévu d'ouvertures de côté Est donnant sur le marché. Il faudra, à mon avis faire par quelques ouvertures de ce côté si j'en veux pouvoir se servir de cette salle.

M. TESSIER. Monsieur le Maire, je voterai le budget mais pas avant de vous exprimer ou plus exactement renouveler la remarque que j'ai déjà faite devant la Commission du Budget. Il s'agit de la prévision de recette de 15 millions de Pcs CPA provenant de la taxe sur les spectacles.

En effet, le décret 400 du 20 Mai 1966 permettait aux Conseils Municipaux, par simple délibération, de décider d'une majoration de 50 % de certains taux sur les spectacles.

Onc je cache, cette possibilité applicable jusqu'au 31 Décembre 1967 n'existe plus avec la nouvelle loi des Finances qui aurait dû être votée aux maires par l'intermédiaire du service des Contributions et vraisemblablement en liaison avec les services préfectoraux.

Ceci pour présenter tout préjudice qui pourrait en résulter pour le budget communal.

La deuxième remarque est la suivante :

Consequence de la généralisation de la T.V.A.

Par décret 952 du 26 Octobre 1967, J.O n° 28 il a été précisée la composition de la fonctionnement du FONDS d'ACTION LOCALE qui est chargé de gérer la "PART LOCALE" de la taxe sur les salaires en recevant pour répartition par ses soins un prélèvement de 3 % de cette "part locale" pourcentage ainsi fixé pour 1968. La masse principale est ensuite répartie entre les départements et communes de façon précise.

Cette "part locale" de la taxe sur les salaires instituée pour compenser la perte de ressource pour les collectivités locales résultant de la suppression de la taxe locale consécutive à la généralisation de la T.V.A. sera-t-elle effective à la Réunion et principalement pour Saint-Denis dont j'ai conscience de défendre les intérêts.

LE MAIRE. -- Mon Cher collègue, vous me prenez au dépourvu et je ne peux vous répondre aujourd'hui. Cependant, je me renseignerai et vous donnerai toutes les informations nécessaires.

Je mets donc aux voix, Mesdames et Messieurs, le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 1866 arrêté en RECETTES et en DEPENSES à la somme de UN MILLIARD CENT TRENTÉ MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS (1 130 793 640 Frs)

Adopté à l'unanimité.

M. RIVIERE. — Je demanderai à mes collègues d'adresser une Mention toute particulière à Madame BEIDER pour le travail considérable qu'elle a fourni pour la présentation de ce budget. (Applaudissements)

LE MAIRE. — C'est un très gros travail, je le sais et je m'associe très volontiers à la proposition de mon collègue RIVIERE.

Le MAIRE. - Dans le cadre du budget, je vous soumets les questions suivantes :

1^e) Révalorisation du salaire horaire applicable aux Journaliers de la Commune.

Le Maire donne lecture du rapport.
Mesdames, Messieurs et Chère Collègue,

Je vous demande, dans le cadre du budget, l'application pour compter du 1er Janvier 1968 du barème de salaires ci-dessous, aux Journaliers de la Commune.

Adopté

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Salaire Horaire

M1	- Manœuvre ordinaire	82,90
M2	- Manœuvre spécialisé	96
OS1 (1)	- Ouvrier peu spécialisé (1er échelon)	100
OS1 (2)	- Ouvrier peu spécialisé (2e échelon)	107
OS2 (1)	- Ouvrier spécialisé (1er échelon)	114
OS2 (2)	- Ouvrier spécialisé (2e échelon)	120
OPI	- Ouvrier professionnel qualifié	126
OP2	- Ouvrier hautement qualifié	132
R	- Catégorie exceptionnelle adoptée à l'unanimité	142

.../...

2^e) LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande d'approuver les abonnements aux journaux et aux publications périodiques ci-après :

- 1 abonnement à la Revue Agricole

- 1 abonnement à la Démocratie

- 2 abonnements à la Vie Communale

- 1 abonnement au Journal des Maires et Conseillers Municipaux

- 4 abonnements au Recueil des Actes Administratifs

- 1 abonnement au Journal de la République Française

- 1 abonnement à la Gazette des Communes

- 1 abonnement au Figaro

- 1 abonnement à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie

- 1 abonnement aux Éditions Techniques " Juris Cliseoires".

Pour un montant approximatif de 50.000 francs.

Approuvé
à Paris le 23 Février 1968
le Secrétaire Général pour
les Affaires Économiques et
sociales, M. Chevallier

Les crédits sont prévus au chapitre 934 article 683 du budget 1968.
Adopté à l'unanimité.

3°) LE MAIRE. - Toujours dans le cadre du budget, je vous demande d'approuver les subventions suivantes:

- au Comité des Fêtes (Chap. 940 - Article 657)	6.000.000.-
- à l'Association des Maires de la Réunion (Chapitre 940 Article 657)	195.000.-
- à la Caisse des Ecoles (Chap. 944 - Art. 657)	6.054.000.-
- à la Colonie de Vacances (Chap. 944 - Art. 657)	200.000.-
- à l'Académie Rhodanienne (Chap. 944 Art. 657)	50.000.-
- à l'Association des Etudiants (Chap. 944 - Art. 657) ..	50.000.-
- aux Clubs de Foot-Ball (Chap. 945 - Art. 657)	100.000.-
- aux clubs cyclistes (Chap. 945 - Art. 657)	200.000.-

à reporter

12.849.000.-

Report

12.849.000.-

- à l'Harmonie Municipale (chap. 945 - Art. 657)	100.000.-
- au Comité de Natation (chap. 945 - art. 657)	20.000.-
- au Judo-Club (chap. 945 - art. 657)	100.000.-
- à la Maison de la Culture (CRAC) (chap. 945 - art. 657)	1.000.000.-
68 - à la Maison des Jeunes du Château Morange (chap. 945 b) art. 657)	3.000.000.-
1) aux Amis de la Pollo (chap. 955 - art. 657)	50.000.-
iours Nancé aux Anciens Combattants (chap. 955 - art. 657)	100.000.-
N - à la Société Ouvrière (chap. 955 - art. 657)	50.000.-
/ Subvention au Bureau de l'Aide Sociale (chap. 955 art. 657)	6.000.000.-
- Prévisions pour divers	50.000.-

24.119.000.-

Mes chers collègues, êtes-vous d'accord pour maintenir ces subventions?

M. PARIS. - Je suis d'accord, mais je fais une réserve en ce qui concerne l'Harmonie Municipale qui, depuis quelque temps, brille par son absence à toutes les manifestations publiques. Je voudrais savoir ce qu'elle devient. J'ai même osé dire qu'elle était repiquée par un orchestre municipal.

M. EVAN. - En tant que Président des Anciens Combattants je tiens à remercier le Conseil Municipal pour le geste magnifique qu'il vient de faire en faveur de notre Association.

M. DIJOUX. - Pour ce qui est de CRAC, je dois dire qu'au cours d'une réunion où je représentais le Maire, j'avais déclaré que j'interviendrais auprès de M. le Maire et du Conseil Municipal pour que la subvention atteigne au moins la somme de 2.000.000 de Frs.

LE MAIRE. - Nous avons prévu, à notre budget, une subvention de 1.000.000 de francs en faveur du CRAC. Comme M. DIJOUX vient de vous le dire, au cours de la réunion à laquelle il a assisté il a laissé entendre qu'il serait peut-être possible d'obtenir la somme de 2.000.000 de francs. Pour le moment la chose me paraît assez difficile. Au budget supplémentaire, nous verrons si les disponibilités budgétaires nous permettent d'augmenter cette subvention.

M. TESSIER. - Pour le moment, je pense que l'on doit s'en tenir là.

M. EVAN. - C'est la Maison de la Culture de la Réunion. Nous devons faire un effort.

M. TESSIER. - Je suis pour la culture, mais d'abord pour les Maisons des Jeunes.

X Misé aux voix la subvention en faveur du CRAC, maintenue à la somme de UN MILLION, est adoptée à la majorité.

Toutes les autres subventions sont adoptées à l'unanimité (M. PARIS maintenant cependant la réserve qu'il a faite en ce qui concerne l'Harmonie Municipale).

M. PARIS. - Je voudrais être renseigné sur une certaine acquisition de terrain, je veux parler du terrain Iris BROUE sis au Cahal Brûlé. Je sais que la Commission de Contrôle du choix des terrains d'implantation des écoles publiques s'est opposée à cette acquisition. Il est très possible d'y construire autre chose qu'une école; faire par exemple un terrain de sport.... Je suis surpris d'apprendre que la Commune refuse ce terrain en raison de la démission de la Commission susnommée.

Nous avons pris une délibération à ce sujet. Des plans ont été demandés au propriétaire et aujourd'hui nous allons lui dire que nous ne pouvons plus acheter son terrain.

LE MAIRE. - Si l'Administration s'oppose à cette acquisition que pourrons-nous faire? Il faut, au préalable, attendre la suite qui sera réservée à la délibération que nous avons prise le 30 Mai dernier.

M. PARIS. - Le crédit nécessaire a été inscrit au budget de 1967. D'autre part, Belle-Pierre prend journalement une extension plus importante. Un terrain de sports serait le bienvenu. Il nous appartient de changer l'affectation du terrain BEGUE.

M. TESSIER. - Étant donné que je ne faisais pas encore partie du Conseil Municipal lorsqu'on a voté l'acquisition de ce terrain, je voudrais avoir si nous achetons des terrains uniquement dans le but d'augmenter le patrimoine foncier de la Commune.

M. BOUHIS. - Monsieur le Préfet lui-même avait recommandé d'acheter des terrains.

M. TESSIER. - A quoi servira-t-il?

M. PARIS. - Les terrains ne doivent pas être uniquement destinés aux écoles. Nous avons la chance d'avoir ce terrain à 500 Frs le m², nous devons le saisir. Le Service des Domaines lui-même a donné un avis favorable...

LE MAIRE. - Nous reverrons la question lorsque nous aurons la réponse de la Préfecture. Pour le moment, nous ne pouvons rien décider.

4*)

LE MAIRE propose le renouvellement pour l'année 1968;

- 1*) de l'avenant de la Police d'Assurance n° 37 005 pour les bâtiments communaux avec la CREOLE, pour un montant de 1.276.628 Frs (Capital assuré: 842.400.000 Frs)

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 636.

- 2*) de l'avenant à la Police d'Assurance pour les véhicules n° 12/21.292 avec la PRUDENCE AUTOMOBILE pour un montant de...
..... 1.802.396 Frs

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 636.

- 3*) de l'avenant n° 1 d'extension de garantie à la Police n° 12/21.292 avec la PRUDENCE AUTOMOBILE pour divers véhicules pour un montant de 283.817 Frs

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 636.

Je mets la question aux voix.

Approuvé

M. Denis le 13 Février 1968

Adopté à l'unanimité.

L. le Prefet

le secrétaire général pour les affaires économiques
et financières
sgne: J. Chevance